



AVIS D'APPEL A CONSULTANCE /ALERT/DRC/006/2026

Evaluation finale du projet : Madini kwa Amani na Maendeleo (Minerais pour la paix et le développement) Phase 2.

1. Contexte

Période évaluée : 1 ^{er} août 2024 – 31 juillet 2026	Période de l'évaluation : septembre - décembre 2026
Zones d'intervention du projet : République Démocratique du Congo (RDC) <ul style="list-style-type: none">• Province du Sud-Kivu : Territoire de Fizi (secteur de Mutambala, groupement de Basimukuma Sud) ;• Province de l'Ituri : Bunia, Territoires de Djugu (chefferie de Bahema -Baguru : groupement et chefferie de Mambisa, groupement de Taratibu), Irumu (chefferie de Walendu Bindi, groupement de Baviba) ; et Mambasa (chefferie de Mambasa et chefferie de Babila -Bakwanza, groupement de Bapwele)• Province du Tanganyika : Kalemie, territoire de Nyunzu.	
Durée du projet : 2 ans et 6 mois (1 ^{er} août 2024 – 31 janvier 2027) (avec extension sans coût)	Point focal Alert : Le/la consultant(e) sera supervisé par le DMEAL Manager d'Alert-RDC appuyé par le Chef de projet de Madini

Une faible gouvernance du secteur minier artisanal reste aujourd'hui un facteur important qui contribue aux conflits en cours dans l'Est de la RDC. Quatre minerais-clés sont au centre de ces conflits multidimensionnels, les 3TG, qui comprennent l'étain, le tungstène, la tantalite (en forme de coltan (colombite-tantalite)) et l'or. International Alert et le Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas ont signé un contrat de partenariat pour la mise en œuvre du projet intitulé « Madini kwa Amani na Maendeleo » (Minerais pour la paix et le développement), une initiative multisectorielle visant à améliorer la sécurité, la stabilité et la gouvernance dans les zones minières artisanales de l'Ituri et du Sud Kivu à l'Est de la RDC. Une première phase du projet a été mise en œuvre de décembre 2019 à juillet 2024. La deuxième phase a débuté le 1er août 2024 avec une fin initiale le 31 juillet 2026, mais qui a été prolongé jusqu'à la fin janvier 2027. Le projet est exécuté par un consortium de 5 organisations, notamment International Alert, qui assure la coordination du consortium, l'Observatoire Gouvernance et Paix (OGP en sigle) et le Bureau d'Etudes Scientifiques et techniques (BEST), tous les deux basés au Sud-Kivu ; Justice Plus en Ituri ; et l'International Peace Information Service (IPIS) basé en Belgique. La deuxième phase du projet a comme objectif général de « Contribuer de manière substantielle à la stabilité et au développement au niveau local, provincial et national ». Il s'assigne d'atteindre 2 grands résultats dont :

- Résultat 1 : Amélioration de la sécurité des communautés autour des sites miniers ciblés en Ituri et au Sud-Kivu ;
- Résultat 2 : Les chaînes d'approvisionnement en 3T et en or ciblées en Ituri et au Sud-Kivu sont soutenues pour respecter les normes internationales en matière de diligence raisonnable et d'approvisionnement responsable.

Ces termes de référence sont élaborés pour donner les grandes lignes sur l'évaluation finale du projet. L'évaluation finale de la phase 2 doit être réalisée avant la clôture du projet par des évaluateurs externes.

2. Objectifs de l'évaluation

L'objectif général de cette évaluation est d'apprécier la performance globale du projet Madini selon les critères de l'OCDE DAC¹ et les objectifs spécifiques ci-après :

- Apprécier et analyser les réalisations vers la fin de la mise en œuvre du projet, comparativement aux résultats attendus et en adéquation avec la théorie de changement qui a sous-tendue la conception et les ambitions du projet. Il s'agira de déterminer le niveau actuel des indicateurs du projet (au niveau des objectifs et résultats) et de comparer la situation finale à la situation de départ (étude de base).
- Capter les changements de pratiques, de comportements et d'attitudes adoptés par les parties prenantes du projet (acteurs miniers du secteur privé, membres des communautés, acteurs de sécurité, agents de service de l'Etat du secteur minier, les membres de structures multi-acteurs appuyés par le projet) et faire ressortir les acquis et les leçons pertinentes en vue de la poursuite du projet et/ou le développement d'autres projets futurs ;
- Apprécier de manière objective, quantitative et qualitative, la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des interventions du projet pendant ce temps suivant les critères établis par DAC-OCDE.
- Evaluer l'intégration systématique de l'approche genre et inclusion sociale dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet Madini 2, afin d'évaluer dans quelle mesure les interventions ont contribué à la participation équitable des hommes et des femmes, des jeunes et d'autres groupes marginalisés.

Le tableau en annexe 1 reprend les principales questions faisant objet de cette évaluation.

3. Méthodologie de l'évaluation

La méthodologie de l'évaluation sera proposée par le/la consultant(e) dans sa proposition technique, elle devra être validée par International Alert avant le début de la collecte de données sur le terrain. Le/la consultant(e) devrait croiser les approches quantitatives et qualitatives et répondre aux différentes questions d'évaluation susmentionnées. La méthodologie devra clairement expliquer la manière dont elle est sensible au genre et aux conflits.

Le projet Madini dans sa deuxième phase avait opté d'utiliser l'approche « étude de cohorte » pour l'étude de base et l'étude finale du projet. Les données finales seront collectées en amont par le consortium et seront partagées avec le/la consultant(e) pour non seulement trianguler les données mais aussi contribuer à apprécier l'efficacité du projet.

International Alert attend une méthodologie avec des phases suivantes :

- **Phase préparatoire** : revue de toute la documentation du projet, analyse actualisée du contexte de mise en œuvre du projet, préparation d'un plan de travail, conjointement avec l'équipe du projet ; finaliser la méthodologie de l'évaluation et l'élaboration des outils de collecte des données.

¹ Le comité de l'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) – Organization for Economic Cooperation and Development's Development Assistance Committee.

- **Travail sur terrain** : recruter localement les collecteurs des données et les former². Tester le questionnaire sur le terrain avec les différents groupes cibles à travers une enquête pilote ou pré-enquête ; conduire la collecte des données. La collecte des données sera réalisée au tour et dans les sites miniers ciblés par le projet. L'équipe du projet fournira au/à la consultant(e) les listes des différentes parties prenantes et des différents participants afin qu'il puisse sélectionner les personnes à rencontrer.
- **Analyse des données qualitatives et quantitatives** : triangulées et, si des contradictions apparaissent, elles sont explorées et des hypothèses sont présentées quant aux raisons pour lesquelles de telles contradictions pourraient exister ; le/la consultant(e) devra prendre en considération les séries de commentaires de l'équipe du projet.
- **Restitution des résultats préliminaires** : à l'issue des travaux sur le terrain et avant la soumission du premier draft du rapport, le/la consultant(e) tiendra une séance de restitution avec les principales parties prenantes sur les observations, résultats et recommandations initiales.
- **Production du draft de rapport** répondant pleinement à ces termes de référence
- **Production du rapport final** prenant en compte les observations et commentaires d'Alert

4. Calendrier et produits livrables : L'évaluation aura lieu entre **août et décembre 2026**.

Livrable	Dates limites
Recrutement et contractualisation du/de la consultant(e)	31 août 2026
Plan de travail	15 septembre 2026
Note méthodologique, outils de collecte des données et d'analyse (questionnaire, etc.) et plan opérationnel	30 septembre 2026
Présentation PPT sur les résultats préliminaires à l'équipe Madini 2 et l'ambassade	31 octobre 2026
Premier draft du rapport	15 novembre 2026
Rapport final (selon les critères mentionnés ci-dessous) et synthèse	15 décembre 2026

Tous les produits livrables doivent être présentés sous forme de projets au consortium avant d'être finalisés. Alert sera propriétaire de tous les produits livrables et de toutes les données de l'évaluation, qui pourront être utilisés pour la rédaction de rapports et de communiqués internes comme externes. Le corps principal du rapport, au format Word, qui sera produit en français et en anglais, doit compter un maximum de 30 pages (hors annexes/pièces jointes). Les principaux

² La formation devrait porter sur l'approche méthodologique qui sera utilisée, ainsi que sur les outils de collecte des données. En cas d'impossibilité de recruter les collecteurs des données, International Alert pourrait rendre disponible au cabinet/consultant sa base de données des personnes qualifiées pour la collecte des données dans les différents sites de mise en œuvre de ses divers projets.

éléments/points à inclure dans le rapport seront repris dans le contrat ou les autres documents contractuels.

5. Soutien et ressources fournis par le consortium

International Alert, au nom du consortium, fournira et financera un soutien logistique, incluant le voyage international si nécessaire, et tous les déplacements et hébergements dans le pays. Un véhicule tout-terrain avec chauffeur sera disponible pendant toute la période de la consultance. Tous les locaux et fournitures standard seront fournis, mais le /la consultant(e) devra fournir son propre ordinateur. Le personnel de projet et de direction approprié des membres du consortium sera disponible pour participer au processus, comme convenu avec l'équipe avant le début de l'opération. Les responsables MEAL des organisations membres du consortium seront aussi impliqués dans le processus y compris la révision des livrables fournis par le cabinet/consultant.

6. Éthique et protection des données

L'évaluation sera menée conformément aux politiques d'International Alert en matière de non-discrimination, de protection des données, de sauvegarde et d'éthique. Toutes les politiques pertinentes seront communiquées aux consultants avec leur contrat. Il est attendu que le/la consultant(e) démontre dans sa méthodologie proposée comment il/elle prendra en compte la non-discrimination, la protection des données, la sauvegarde et l'éthique, ainsi que la sensibilité aux conflits et au genre.

7. Compétences et expérience requises

Nous recherchons un(e) consultant(e), une équipe de consultants ou un cabinet de consultance international ou national répondant aux exigences suivantes :

- Diplôme de Maîtrise ou Bac+5 en sciences sociales, sciences politiques, anthropologie, relations internationales, économie ou d'autre domaine pertinent ;
- Minimum 7 ans d'expérience de travail ou de recherches sur des thématiques pertinentes au projet, y inclus la gestion de conflits et la consolidation de la paix, la gouvernance du secteur minier, la cohésion sociale, la sécurité et le développement communautaire ;
- Expérience avérée dans la conduite des évaluations quantitatives et qualitatives des projets de consolidation de la paix ou de gouvernance minière/de ressources naturelles ou des projets multisectoriels complexes mis en œuvre en RDC ou dans des contextes similaires ;
- Maîtrise des approches sensibles au genre et au conflit ;
- Capacité à utiliser des logiciels d'analyse de données quantitatives ou possibilité de sous-traiter ;
- Excellente maîtrise du français et de l'anglais (oral et écrit) ; la connaissance du kiswahili est un atout ;
- Capacité avérée de rédaction de rapports clairs et structurés avec des recommandations pratiques d'améliorer les approches techniques en français et en anglais ;
- Bonne compréhension du contexte socioculturel, économique et politique de la RDC et de la région des Grands Lacs ;
- Évaluation de projets/programmes multisectoriels complexes mis en œuvre dans plusieurs provinces de la RDC ou contextes similaires ;

- Familiarité avec les critères OCDE/DAC (pertinence, efficacité, efficience, impact, viabilité) ;
- Expérience dans la gestion d'équipes locales pour la collecte de données et formation des enquêteurs ;
- Documents légaux à jour pour cabinet national : autorisation de fonctionnement en RDC, numéro d'impôt et numéro de TVA.

8. Processus de dépôt des candidatures

Les candidats et candidates intéressé(e)s par le présent appel d'offres devraient soumettre à International Alert un dossier contenant :

- 1) Une lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) Deux rapports d'évaluation des projets précédents similaires ;
- 3) Un projet d'évaluation pour cette consultance (5 pages maximum). Ce projet d'évaluation devrait contenir une proposition technique incluant la description de la méthodologie et une proposition financière détaillée ;
- 4) Les documents officiels d'autorisation de travailler en RDC, s'il s'agit d'un cabinet de consultance national ;
- 5) Les CVs à jour et vérifiées des évaluateurs proposés pour cette évaluation ;
- 6) Trois (3) références des organisations pour lesquelles le consultant ou le cabinet a réalisé de récentes évaluations pour les projets similaires.

Les manifestations d'intérêt pour cet appel doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : drc-hr@international-alert.org en mettant en copie DRC-Programmes@international-alert.org au plus tard **le 29 mai 2026**.

Annexe 1 : Questions clés de l'évaluation finale

Critère d'évaluation	Questions clés
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs du Projet Madini sont-ils en adéquation avec les priorités nationales, régionales ou internationales qui reflètent les préoccupations des communautés minières en termes de stabilisation et contribution à l'amélioration de la sécurité et la stabilisation des zones minière et l'amélioration de la gouvernance du secteur minier artisanal ? • Les activités mises en œuvre, les stratégies, les approches et les méthodologies permettent-elles d'atteindre les résultats et objectifs attendus ? • Les activités et les produits du projet sont-ils bien adaptés à l'impact et aux effets recherchés au niveau local (chefferie), territorial, provincial, national, régional, international ? • Le projet Madini répond-t-il aux besoins des acteurs miniers et des communautés vivant dans les zones minières et des acteurs gouvernementaux ? • Le projet a-t-il pris en compte les intérêts de tous les acteurs ciblés ? • Pour qui le projet était-il pertinent et à quel niveau et pour qui n'était-il pas pertinent ? • Est-ce qu'il y avait des risques majeurs qui n'étaient pas pris en compte par l'équipe du projet durant la période écoulée ? • Le projet était-il important au regard du contexte de la gouvernance minière et la sécurité en Ituri et au Sud-Kivu ?
Cohérence	<ul style="list-style-type: none"> • En quoi le projet Madini s'intègre-t-il dans les cadres légaux et politiques du secteur minier en RDC : le Code Minier révisé (2018), l'Initiative ITSCI / exigences OCDE sur les chaînes d'approvisionnement responsables, les stratégies provinciales de stabilisation (STAREC) ? • Comment les différentes composantes du projet madini se complètent-elles pour contribuer à la paix et au développement ? • Le projet Madini est-il aligné avec les interventions des autres acteurs dans les zones minières ciblées ?
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les valeurs actuelles des indicateurs des résultats (effets) et des objectifs du projet ? • Quels sont les principaux facteurs qui ont concouru à l'atteinte ou non des objectifs visés ? • Les approches et les méthodologies de mise en œuvre ont-elles été efficaces ? • Comment est-ce que les avis des bénéficiaires sont pris en compte et capitalisés ? • De quelle manière le projet Madini a-t-il bénéficié aux femmes par rapport aux hommes ? • Les acteurs ciblés par le projet ont-ils adhéré aux actions du projet et comment ont-ils été impliqués dans les activités ?
Efficience	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet a-t-il été mis en œuvre de manière optimale ? • Les résultats atteints par le projet sont-ils raisonnables par rapport au budget consommé ? • Les activités ont-elles été efficaces par rapport à leurs coûts ? • Les moyens disponibles (ressources humaines, matérielles, financières et temporelles) ont-ils été gérés rationnellement pour l'atteinte des résultats durant la période écoulée ? • Les résultats auraient pu être obtenus par d'autres moyens, à un coût moins élevé et dans les mêmes délais ? • Quel type d'obstacle (administratif, temporaire, financier, logistiques, coordination et gestion) le projet a-t-il rencontré et dans quelle mesure cela a affecté l'efficacité de sa mise en œuvre ?

Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les points d’actions de plans locaux de sécurité mis en œuvre avec l’appui du Projet vont-ils durer après le projet ? • Les structures multi-acteurs (CPS, CLS, SCLS) de résolution des conflits appuyés par le projet vont-elles rester opérationnelles après le projet ? • • Dans quelle mesure les partenaires locaux sont-ils capables de poursuivre les activités après la fin du projet ? • Les mécanismes introduits (traçabilité, mine bleue, gouvernance des sites, paillottes de paix) sont-ils appropriés et acceptés pour perdurer ? • Les risques sécuritaires, environnementaux et politiques menacent-ils la durabilité des résultats ? • Les capacités des bénéficiaires ont-elles été suffisamment renforcées pour garantir l’autonomie ? • Quels sont les facteurs qui limitent les effets du projet à long terme ? •
Impact	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les effets et changements positifs ou négatifs, attendus ou inattendus induits par les actions du projet pour des individus, au niveau de la communauté, au niveau du territoire/province et de la région ? • Dans quelle mesure les activités réalisées ont-ils contribué à la consolidation de la paix et/ou à l’amélioration de la gouvernance minières en RDC ? • • Qu’est-ce que le projet a réellement changé pour les acteurs et communautés ciblées ? • Dans quelle mesure, les changements adoptés par certains bénéficiaires ont eu un effet global plus large sur un plus grand nombre de personnes dans le secteur, la région ou le pays dans son ensemble ? • Dans quelle mesure le contexte des conflits et le contexte politique complexe ont-ils impacté négativement les interventions du projet Madini ?
Partenariat et Coopération	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la collaboration entre les organisations membres du consortium et les partenaires externes ont-ils été recherchés et établis ? • Dans quelle mesure la collaboration entre les organisations membres du consortium a-t-elle été efficace durant la période écoulée ? • Quel était le niveau d’intégration et de participation des bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet et la réalisation des résultats durant la période écoulée ? • Dans quelle mesure les membres du consortium ont-ils appris et échangé entre eux ?

